

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 349-7**

**(District Bois-Joli)**

Avis public est donné à l'effet que, le **17 février 2020 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil située à l'Hôtel de Ville de Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-7 visant à modifier le règlement numéro 349 concernant l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville en ce qui a trait aux usages assujettis à certaines balises dans l'aire d'affectation « Commerciale régionale ».

A cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, de permettre à l'entreprise Agropur Coopérative de procéder à des travaux d'agrandissement de l'usine sis au 995, rue Daniel-Johnson Est et d'assurer une harmonisation avec le règlement d'urbanisme numéro 350-107.

Suivant les dispositions de l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), la **modification projetée se résume comme suit :**

Le projet de modification du plan d'urbanisme vise ce qui suit :

- permettre, dans l'aire d'affectation « Commerciale régionale (CR) », les industries agroalimentaires à faible incidence existantes le 18 septembre 2003.

Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 2020

La Greffière de la Ville,



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA